

2185
1 1994



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une foi
MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET
DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE
PROJET SEN/02/T13/A/PK/99

PROBLEMATIQUE DE LA PROMOTION DES MOYENS
D'EXISTENCE DURABLES ET ACQUIS DU RESEAU
AFRIQUE 2000+ DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE A BAMBEY

Document de travail de l'Atelier de capitalisation et de modélisation des expériences du RAF 2000+
8- 9- 10 JANVIER 2004

(1)

| |
|-------------------------|
| NOTE LIMINAIRE : |
|-------------------------|

La nécessité de lier étroitement « Lutte contre la Pauvreté et Préservation de l'Environnement » découle de la situation particulière des pays sahéliens touchés par la désertification et dont le développement est confronté, entre autres, à l'exode rural.

La présente contribution cherche à faciliter l'échange d'expériences, le partage des bonnes pratiques et offre une opportunité de partenariat/négociation/mobilisation de ressources au profit des populations locales en exploitant les mécanismes déjà expérimentés par le PNUD en milieu rural à travers le Réseau Afrique 2000/PMF/FEM.

Le présent document de travail s'articule autour des chapitres ci-après :

I/ CONTEXTE

II/ PRESENTATION DU RESEAU AFRIQUE 2000+

III/ APPROCHE STRATEGIQUE DE PROMOTION DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (PMED) POUR UNE LUTTE EFFICACE CONTRE LA PAUVRETE RURALE

- 3.1/ Présentation Sommaire de la pauvreté Rurale
- 3.2/ De la Nécessité du couplage GRN/AGR
- 3.3/ Démarche de rupture du cercle vicieux de la pauvreté par la PMED
- 3.4 Position du Réseau Afrique 2000+

IV/ RESULTATS ATTEINTS PAR LE RAF 2000+ A BAMBEY

- 4.1/ Cadre Institutionnel: Bonne Gouvernance et Développement Local
- 4.2/ Sécurité Alimentaire
- 4.3/ Gestion des Ressources Naturelles
- 4.4/ Activités Génératrices de Revenus
- 4.5/ Renforcement des Capacités
- 4.6/Résultats Financiers

I CONTEXTE :

Le Sénégal a entrepris, depuis plusieurs années, des actions et mesures visant à limiter l'ampleur de la pauvreté à travers des programmes de promotion de l'emploi et de réinsertion professionnelle.

Depuis 1994, la dévaluation du F CFA combinée à la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles a contribué à un redressement de la situation économique.

Toutefois, ces développements positifs au plan macro-économique ne se sont pas traduits par une amélioration des conditions de vie des populations défavorisées.

Cette situation a eu un effet immédiat sur les stratégies collectives et individuelles pour lutter contre la détérioration du niveau de vie des populations. Trois formes de stratégies de survie ont été adoptées par les ménages ; le recours à des activités informelles de l'économie pour améliorer les revenus et offrir des produits à des prix abordables, l'optimisation des ressources disponibles en adoptant un mode de consommation économique qui donne la priorité aux produits alimentaires, et enfin le recours au système de solidarité traditionnelle qui est la famille élargie. Ces stratégies se traduisent par de nouveaux comportements des populations vis-à-vis de la prise en charge du développement.

En effet, il y a émergence d'éléments de développement local à travers l'accroissement de la participation des populations au développement communautaire pour répondre aux besoins essentiels (auto production et services sociaux collectifs). Ces formes de solidarité et de survie sont moins développées en milieu urbain en raison de l'importance du chômage des jeunes et de l'atomisation de la cellule familiale. Ces initiatives sont de plus en plus confortées par le processus de régionalisation qui accorde plus de pouvoirs d'intervention aux populations dans la définition de leur développement.

Le défi le plus urgent auquel est confronté aujourd'hui le Sénégal est d'inverser la tendance d'appauvrissement des populations en mettant en place des instruments de politique économique plus efficaces, des politiques sectorielles mieux coordonnées et plus centrées sur l'amélioration du niveau de vie des populations et une stratégie cohérente de lutte contre la pauvreté.

La stratégie du programme de lutte contre la pauvreté a été bâtie autour des axes ci-après ;

- relance de la croissance économique ;
- maîtrise des instruments de la politique économique ;
- amélioration du niveau de couverture des services sociaux ;
- promotion d'une bonne gouvernance ;
- création d'un développement régional plus équilibré et axé autour des programmes régionaux et locaux de lutte contre la pauvreté ;
- gestion de l'environnement et en particulier la gestion des terroirs ;
- promotion soutenue de la femme en tant qu'acteur du développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLP, le PNUD a déjà concrétisé un programme pilote de lutte contre la pauvreté. Ce programme a visé la dynamisation des économies locales qui connaissent des systèmes de production fragiles et précaires en mettant à la disposition des principaux acteurs locaux de développement (communautés villageoises, communes et secteur privé) des instruments de financement adaptés à travers le " Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP).

Les actions du PELCP se sont inscrites dans la stratégie de Développement humain durable permettant de créer de meilleures opportunités de création d'emplois et de revenus afin de promouvoir des moyens d'existence durable pour les populations pauvres.

Pour maximiser son impact, l'assistance du PNUD s'est faite au niveau des régions de Diourbel, Tambacounda, Saint-Louis, Dakar et ceci à travers cinq sous programmes:

- (i) amélioration des revenus des populations ;
- (ii) amélioration des conditions de vie des populations ;
- (iii) aménagement et gestion de l'espace rural de Bambey ;
- (iv) promotion économique des femmes ;
- (v) établissement d'une capacité nationale de coordination et de pilotage du programme National de Lutte contre la Pauvreté.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PELCP les actions liant la lutte contre pauvreté et la préservation de l'environnement notamment dans les terroirs villageois ont été ciblées à travers le sous programme 3 " a ppu à l'aménagement et à la Gestion de l'Espace rural de Bambey dans une dynamique d'échanges ville - campagne".

Ce sous programme qui vise à promouvoir le département de Bambey en tant que centre secondaire pour encourager la fixation des populations dans leurs terroirs est intervenu dans trois communautés rurales: Lambaye , Baba Garage et Ngoye.

Pour atteindre les effets attendus, il a été institué une démarche de proximité devant permettre, dans le contexte de la décentralisation, de lier étroitement la génération de revenus à la préservation de l'environnement d'autant plus que l'identification des actions prioritaires a révélé des contraintes majeures liées à la dégradation des ressources naturelles et à l'insuffisance des capacités locales (capacités humaines et financières) et des ouvrages structurants de base.

Ces contraintes posent un dilemme caractérisé par :

- (i) l'urgente nécessité de renforcer les capacités locales (mise en place des instruments de pilotage du développement local et formation des élus et autres acteurs locaux dans le contexte de la décentralisation) ;
- (ii) la priorité à accorder à la couverture des besoins pour la génération des revenus dans un contexte de détérioration de l'environnement et d'insuffisance des ouvrages structurants de base.

Ainsi l'expérience accumulée par le Réseau Afrique 2000 depuis une dizaine d'années a été mise à profit pour asseoir une démarche qui associe protection de l'environnement et promotion d'un développement durable et permet d'impulser la dynamique locale de développement contractuel liant "lutte contre la pauvreté et préservation de l'environnement".

II/ PRESENTATION DU RESEAU AFRIQUE 2000+

Le Réseau Afrique 2000 est un programme qui a été initié depuis 1986 par le PNUD pour soutenir de façon créative et durable la protection de l'environnement, les aptitudes et capacités techniques et institutionnelles ainsi que les sources de revenus des populations marginalisées vivant dans la pauvreté.

*. Les principaux objectifs du Réseau Afrique 2000 s'articulent autour :

- de l'assistance financière et technique des actions communautaires innovatrices des groupements de base et des ONGs qui soutiennent l'environnement et les moyens d'existence des populations déshéritées ;
- du soutien des ONGs, des organisations autochtones de base et des établissements techniques dans leurs efforts de renforcement de leurs capacités en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pauvreté ;
- de la diffusion des connaissances sur les projets et pratiques qui ont réussi ou échoué en matière d'environnement.

*. Les principaux domaines d'activités du Réseau Afrique 2000 concernent :

- l'environnement : boisement et reboisement; agrosylviculture; gestion de forêts naturelles/ replantation d'espèces épuisées; contrôle de l'érosion; collecte des eaux et gestion des bassins de captage d'eau ; gestion des pâturages; conservation de l'énergie ;
- la lutte contre la pauvreté : création d'emplois et lutte contre l'exode rural ; couverture des besoins alimentaires ; renforcement des capacités ; identification et soutien des groupes marginalisés et des femmes.

*. La stratégie de mise en œuvre du Réseau repose sur :

- une démarche participative pour une appropriation effective des projets par les populations bénéficiaires et les ONGs ;
- des mécanismes fondamentaux de durabilité et de transparence dans la gestion des programmes et projets. Ces mécanismes sont constitués par les éléments ci – après :
- un comité national de sélection : constitué de représentants du Gouvernement, des collectifs des ONGs, des institutions de recherche, du PNUD et d'autres bailleurs.
- Les Activités Génératrices de Revenus (AGR) et de Gestion des Ressources Naturelles (GRN): elles constituent un volet important de soutien aux activités de protection de l'environnement et de lutte contre la pauvreté. Les AGR regroupent des activités aussi diverses dans les domaines agrosylvopastorales (embouche, banque de céréales, aviculture, riziculture, ostréiculture, pisciculture), comme ceux non agrosylvopastorales (commerce, artisanat, services...). Les AGR et le Fonds de Crédit Réseau Afrique 2000 constituent des éléments importants d'amélioration des conditions de vie et de relèvement du pouvoir d'achat des populations.
- Le Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement(FAED): la mise en place de ce fonds répond au souci de trouver les moyens de pérennisation des projets.
- Les Centres d'Appui, de Formation et de Démonstration en Environnement Rural (CADER): le CADER est un lieu de rencontre entre paysans, formateurs et chercheurs

- **3.4/ Position du Réseau Afrique 2000+**

Quatre leviers ont été actionnés par le Réseau Afrique 2000+ dans le cadre de la promotion des moyens d'existence durables pour relever le pouvoir d'achat des paysans à Lambaye, Baba Garage et Ngoye dans le Département de Bambey et permettre une exploitation rationnelle des ressources naturelles.

↔ **La réorganisation des terroirs villageois : cadre participatif de planification spatiale et socio économique**

Le processus réalisé avec le concours de la Direction de l'Expansion Rurale (DER) a permis la mise en place participative de Comités Villageois de Développement (CVD) et de Comités Inter villageois de Développement (CIVD) véritables bras armés du Conseil rural.

Ces structures ont accompagné la mise en œuvre et la supervision des projets financés selon la démarche du Réseau Afrique 2000 basée sur l'identification, la sélection, le suivi et l'évaluation des projets dans les communautés rurales.

Les CIVD et CVD chercheront à garantir la transparence et la durabilité du processus en vue d'une bonne gouvernance locale.

↔ **Le Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL) : intégration AGR / GRN et Sécurité alimentaire**

Le FAIL est considéré comme le plus opérationnel des mécanismes mis en place dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires de subventions du PELCP/PNUD.

Il est important de noter que le FAIL est consenti aux populations pauvres et vulnérables. Il n'a pas une vocation à exclure et intègre l'approche participative et de genre.

Le Fonds a été octroyé comme subvention pour la préservation des ressources naturelles (sol, eau, végétation), et sous forme de crédit direct pour les activités génératrices de revenus.

Pour accéder aux fonds, le groupement bénéficiaire doit disposer d'un statut légal, rédiger un document de projet d'une dizaine de page, accepter de recevoir une commission d'identification et d'études du projet, soumettre le dossier à un Comité National de Sélection du Réseau Afrique 2000 élargi aux acteurs de Bambey (Autorités locales, services de l'Etat impliqués, CIVD), fournir un titre de propriété foncière si requis, réaliser un apport d'environ 10% de la valeur totale du projet, ouvrir un compte bancaire avec co-signature.

L'ensemble des financements octroyés par le PELCP/PNUD a été par la suite récupéré par le CIVD de chaque Communauté rurale qui procède ensuite à un recyclage des fonds vers d'autres nouveaux bénéficiaires avant de laisser la place aux mutuelles mise en place par les populations avec l'appui du PNUD.

↳ Le Renforcement des Capacités : la Ferme Pilote de Merina Diop (FPMD)

La FPMD est conçue comme devant être le lieu de rencontre entre la recherche scientifique et les connaissances locales. Elle permet une formation directe des populations et une application des techniques agrosylvopastorales de pointe.

Ce périmètre agrosylvopastoral est alimenté en eau par un forage. Il est aménagé en cinq blocs spécialisés devant permettre une application des techniques acquises lors de formations théoriques.

La ferme est gérée par un comité de gestion dont les membres résident dans les deux communautés rurales. Dans le même élan un comité de pilotage définit les grandes orientations et chapeaute le comité de gestion.

A terme il est recherché une durabilité des actions entreprises dans les deux communautés rurales par un partage des bonnes expériences, une réplique des meilleures pratiques et un auto financement basé sur l'exploitation des produits de la ferme (ventes de produits agricoles, hébergement et autres prestations de service).

Parallèlement un programme de formation ciblée est réalisé dans chaque projet en fonction de des activités menées (embouche bovine, maraîchage, gestion de projets, gestion administrative et organisation, mutualisation...)

↳ Le Cadre d'Appui Conseil et de Suivi

Le cadre d'appui conseil mis en place permet à chaque instant d'avoir une situation précise des remboursements et des activités réalisées.

Pour ce faire le Réseau Afrique 2000 a sous contracté avec un ensemble d'acteurs spécialisés dans des domaines aussi divers que la micro finance, la GRN, l'organisation et la gestion des organisations de base...

Loin d'une « contractualisation en cascade », ce processus a surtout permis d'impliquer la majeure partie des organismes d'appui au développement présents à Bambey et de multiplier les chances des populations d'accéder à des expériences diverses.

Ainsi en plus de l'appui du Comité de pilotage, de la coordination et de l'équipe technique du Réseau Afrique 2000, l'intervention des CERPs, des ONGs et des Bureaux d'études locaux ont permis une capacitation des bénéficiaires et ont facilité un bon processus de transfert de compétences et de savoir faire aux CVD et CIVD.

IV/ RESULTATS ATTEINTS PAR LE RESEAU AFRIQUE 2000+

- **4.1/ Cadre Institutionnel : Bonne Gouvernance et Développement Local**

Un ensemble de protocoles ont été établis pour la mise en œuvre du FAIL

- Protocole d'accord pour la gestion du FAIL établi entre le PELCP et le Réseau Afrique 2000/PNUD (09/08/99). C'est le document de base. Il définit l'objet du FAIL et les obligations du PELCP et du Réseau Afrique 2000. Le montant défini par le protocole est de **300,000 \$ US**

- Avenant au protocole d'accord pour la gestion du FAIL (13/03/2000)

Sur les 300.000 US \$ mis à la disposition du Réseau Afrique 2000 par le PELCP dans le protocole d'accord précité, seul le Sous-programme 3 devenu Antenne de Bambey était identifié comme bénéficiaire de 120.000.000 F CFA (cent vingt millions) de francs CFA. L'avenant précise la répartition des 60.000.000 F CFA (soixante millions de francs CFA) restants entre différents Sous-programmes 1, 2, 3 et 4 qui devaient en bénéficier;

- Avenant au protocole d'accord pour la gestion du FAIL (septembre 2000). Il porte sur la mise à la disposition du Réseau Afrique 2000 d'une seconde tranche de 170.000.000 F CFA (cent soixante dix millions de francs CFA) pour le FAIL ainsi que sur la clé de répartition de ces fonds.
- Protocole d'accord pour la gestion du FAIL de Ngoye (janvier 2002) : montant 58.000.000 F CFA avec un avenant signé en juin pour une rallonge de 2.500.000 F CFA.
- Protocole d'accord et avenants pour la mise en place de la Ferme Pilote de Mérina Diop : montant 261.000.000 F CFA

L'exécution de ces différents protocoles s'est faite en étroite collaboration avec des structures et organisations de base issues de la réorganisation participative des terroirs villageois (CVD, CIVD).

L'implication des collectivités locales, des services déconcentrés de l'état, des organismes d'appui au développement et l'appropriation du processus de développement local par les organisations de base ont permis d'asseoir une transparence et une accessibilité des informations à travers le comité local de Pilotage du Projet mis en place.



SCHEMATISATION DU CADRE DE PROMOTION DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES

